

HP/NC.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

PORTO-NOVO, le 22 Août 1963.

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 393 /PR/MAISD/DAI. Année 1963

SOMMAIRE :

Nomination.-

LE RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1
NORD	1
MAISD	8
LEEF	1
INT	4
WJL	4
SGCN	4
CCAN	10
SPR	10
DP	10
CF	4
CF	2
EP	2
FB	2
DI	10
TRESOR	2
INFO-RADIO	1
Dépt. Sud	1
S/P.Ab.Calavi	1
Arrond. Sô-Awa	1
Intéressé	1

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu,

DECRET :

ARTICLE 1°.- M. Epiphane SOSSOU-GLOH, Agent de Bureau en Service à Abomey-Calavi est nommé Chef de l'Arrondissement de Sô-Awa.

ARTICLE 2°.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

H. M A G A.

Par le Président de la République,
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.-